



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-sixième session

Points 8 et 102 de l'ordre du jour

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Mise en oeuvre du Programme pour l'habitat  
et décisions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale  
à sa session extraordinaire

## Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

### Note du Secrétaire général\*\*

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, a décidé de transformer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains en secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). L'Assemblée a également décidé, dans la même résolution, que le secrétariat d'ONU-Habitat serait dirigé par un directeur exécutif ayant rang de Secrétaire général adjoint, élu par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans, sur proposition du Secrétaire général et après consultation avec les États Membres.
2. Compte tenu des dispositions susmentionnées de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale d'élire Mme Anna Kajumulo Tibaijuka (République-Unie de Tanzanie) au poste de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), avec rang de Secrétaire général adjoint, pour un mandat de quatre ans commençant le 1er septembre 2002 et s'achevant le 31 août 2006.
3. Le Secrétaire général espère que l'Assemblée générale élira cette candidate.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* La décision qu'il est demandé à l'Assemblée générale de prendre nécessitera que l'Assemblée décide d'examiner directement, en séance plénière, le point 102 de l'ordre du jour.

